



# Agence nationale de traitement automatisé des infractions (ANTAI)

Dernière modification le 21 avril 2021 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

## Contactez-nous

**Tél :** 0 806 60 66 06 (tel:0806606606)

**Informations complémentaires :** Un centre d'appel téléphonique est mis à disposition des usagers pour toutes les questions relatives aux avis de contravention.  
Horaires d'ouverture : Lundi au Vendredi : 8h30-18h30 ; Samedi : 8h30-12h30. Pour les infractions concernant les radars automatiques, contactez le 0806 60 66 06 ; pour les infractions concernant le procès-verbal électronique (PVe), le 0806 60 96 25 ; pour les amendes forfaitaires délictuelles, le 0806 60 53 81 (numéros non surtaxés).

**Site web :** <http://www.antai.gouv.fr> (<http://www.antai.gouv.fr>)

- [Formulaire de contact](https://www.antai.gouv.fr/contact) (<https://www.antai.gouv.fr/contact> )
- [Saisine par voie électronique](https://contacts-demarches.interieur.gouv.fr) (<https://contacts-demarches.interieur.gouv.fr>) ([liste des exceptions](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33312) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33312>))

## Adresse postale

TSA 74000  
35094 Rennes Cedex 9

## Missions

Créée en 2011 sous la tutelle du ministère de l'Intérieur, l'Agence nationale de traitement automatisé des infractions (ANTAI) agit pour la sécurité routière et la transformation de la politique pénale. Sa principale mission est le traitement automatisé des infractions faisant l'objet d'une amende forfaitaire. Elle est chargée de piloter l'ensemble de la chaîne des contraventions : gestion du message d'infraction (flash du radar et procès-verbal électronique) ; envoi de l'avis de contravention ; facilitation des paiements et des contestations. Depuis 2018, elle traite également les forfaits de post-stationnement et les amendes délictuelles forfaitaires.

## Responsable(s)

- **Président du conseil d'administration**  
Pascal JOLY, préfet
- **Directeur**  
Laurent FISCUS, préfet
- **Directeur administratif et financier**  
Raoul PROVINS, administrateur civil hors classe
- **Directeur technique**  
Olivier GRUMELARD, ingénieur général des mines  
Courriel : [olivier.grumelard@finances.gouv.fr](mailto:olivier.grumelard@finances.gouv.fr) (<mailto:olivier.grumelard@finances.gouv.fr>)
- **Directeur de l'innovation et des nouveaux projets**  
Denis PERRET

- **Secrétaire général**

Jean-Michel GESSNER

- **Agente comptable**

Béatrice DAVID, inspectrice des finances publiques

Textes de loi et références

- **Statut, missions et fonctionnement de l'Agence nationale de traitement automatisé des infractions (décret)** [↗](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000023791865) (http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000023791865)